

Délibération n° 1/2019

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 21/03/2019 à 14 heures 00, s'est tenue sans condition de quorum, à la mairie de Chirac, commune de Bourgs sur Colagne, la réunion du comité syndical, régulièrement convoquée par lettre en date du 20/03/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 20/03/2019 et régulièrement convoquée par lettre en date du 8/03/2019.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Étaient présents : Monsieur Henri BOYER, Monsieur Camille GALIBERT

Le **25 MARS 2019**

Bureau du courrier

Pouvoirs : Néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, Monsieur Camille GALIBERT, étant rapporteur, Monsieur le Président ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

1) Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

- d'une part le compte administratif de l'exercice 2018 du syndicat, joint en annexe,

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		141 044.10		173 373.22		314 417.32
Opérations exercice	15 641.96	19 001.85	95 498.35	136 192.39	111 140.31	155 194.24
Résultat de l'exercice		3 359,89		40 694,04		43 053,93
Total	15 641.96	160 045.95	95 498.35	309 565.61	111 140.31	469 611.56
Résultat de clôture		144 403.99		214 067.26		358 471.25
Restes à réaliser						
Total cumulé		144 403.99		214 067.26		358 471.25
Résultat définitif		144 403.99		214 067.26		358 471.25

- d'autre part le compte de gestion 2018 de Monsieur le Payeur Syndical, joint également en annexe.

Le Président du Comité Syndical,

Henri BOYER

